

Assemblée communale ordinaire, 28 juin 2017, à 20 h 00,
À la Maison des Oeuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 21 du mercredi 07 juin 2017** avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 04.05.2017.
2. Discuter et approuver les comptes 2016 ; approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.- pour l'achat d'un nouveau bus scolaire pour le Cercle scolaire de La Courtine ; financement par un emprunt des communes membres.
Donner la compétence aux Conseils communaux pour contracter l'emprunt nécessaire.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 430'000.- destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route et des infrastructures au Bas de Fornet; financement par un emprunt bancaire, de la vente de terrain et d'éventuelles subventions.
Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'Agence communale AVS de la commune mixte de Lajoux.
6. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du Cercle scolaire de La Courtine.
7. Discuter et voter la dissolution du « Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995.
8. Nomination d'un(e) membre de la commission d'école de l'Ecole secondaire de Bellelay.
9. Divers et imprévus

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Jean-René Brahier
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Michel Brahier et Jeanine Gogniat
<u>Nbre de participants</u>	: 47 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 04.05.2017

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV.

Aucune demande de modification n'a été demandée.

Jean-Louis Berberat demande s'il est possible que les prochains PV soient publiés dans les 10 jours suivant l'assemblée communale comme le stipule le règlement d'organisation de la commune mixte de Lajoux.

Jean-René Brahier, secrétaire communal, lui répond oui, qu'il va essayer de rédiger les PV avec des délais plus rapides de publication sur le site.

Suite à cette remarque, le PV du 04 mai 2017 est accepté, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et approuver les comptes 2016 ; approuver les dépassements budgétaires.

Raymond Jecker maire est le rapporteur du CC. Il s'exprime ainsi :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2016 prévoyait un bénéfice légèrement supérieur à Fr. 30'000.-. Les comptes, eux, dévoilaient, dans un premier temps, un bénéfice nettement supérieur.

Le CC a alors décidé d'utiliser ce bon résultat pour améliorer certaines situations au niveau des investissements que le receveur communal vous communiquera tout à l'heure.

Il vous présente donc ce soir des comptes bénéficiaires à hauteur de Fr. 26'640.44.

Il demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

Jean-René Brahier va maintenant vous présenter en détail les comptes 2016 en mettant en évidence les éléments importants.

Raymond Jecker signale encore qu'un citoyen du village a demandé que soit présenté le bilan. Suite à cette requête, le CC a décidé de le faire de manière globale, sans entrer dans des détails qui pourraient mettre en cause la confidentialité légale inhérente à ce domaine.

Les autorités communales ont validé ces comptes et recommandent à l'assemblée de ce soir de les accepter.

Jean-René Brahier secrétaire communal, présente les comptes de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre en développant certaines rubriques, en particulier tous les dépassements budgétaires, afin de clarifier la compréhension de ces dépenses excédentaires durant l'année 2016.

Chapitre 5

Jean-Louis Berberat demande où en est le projet de la place de jeux de l'école car cela fait 3 ans qu'on en parle, quand est-ce qu'elle va se faire ?

Catherine Brahier-Donzé explique que la place de jeux en elle-même est prête à être commencée mais le projet inclut également une place pour le bus scolaire et que c'est ce point-ci qui prend plus de temps.

Agnès Surdez voudrait savoir comment est considérée la place de jeux de Dos les Laves par les autorités communales ?

Jean-René Brahier secrétaire communal, explique que quand la place de jeux a été construite, la commune a participé à hauteur de Fr. 4'000.-. Depuis lors, cette dernière a toujours été gérée et entretenue par les habitants de Dos les Laves.

Raymond Jecker maire, estime, qu'aujourd'hui, si les habitants de Dos les Laves souhaitent que les autorités communales prennent en charge cette place, ils peuvent s'adresser à la commune par courrier. Le CC décidera ensuite s'il entre en matière à ce sujet.

Frédéric Parrat aimerait savoir ce qui se passerait s'il y arrivait un accident ? Comment ceci serait-il pris en charge ?

Raymond Jecker maire, répond qu'il ne sait pas, car aucun accident « grave » n'est arrivé pour l'instant. Il ajoute qu'au tout début cela a été un projet de quartier.

Jean-Paul Farine, président des assemblées, rajoute que les parents doivent aussi prendre leurs responsabilités et s'occuper de leurs enfants.

Marlène Sauvain ajoute que depuis que cette place a été construite, ce sont toujours les habitants de Dos les Laves qui l'ont remise en état et qui le font encore maintenant. Cette pratique a toujours fonctionné, pourquoi la changer ?

Chapitre 8

Angeline Gigandet-Maestri aimerait savoir pourquoi des frais de drainage figurent au budget et de quoi il s'agit réellement ?

Jean-René Brahier secrétaire communal, lui explique en quelques mots que depuis que les pâturages sont loués à la Coopérative agricole, les frais d'entretien des drainages existants depuis les années quarante sont à la charge de la commune. Afin d'optimiser ces entretiens, il est mis chaque année Fr. 3'000.- au budget pour créer un fonds. Dès qu'une certaine somme est obtenue, soit environ tous les 5/6 ans, le CC informe cette Coopérative pour qu'elle organise des travaux aux tronçons les plus défectueux.

Angeline Gigandet rappelle qu'elle avait envoyé une photo de l'eau qui s'accumule sur le bord de la route lors d'averse, mais qu'elle n'a jamais reçue de réponse.

Jean-René Brahier secrétaire communal, explique que sa demande a été examinée et qu'elle a certainement été transmise à la Coopérative agricole. En effet, cette zone fait partie des pâturages qui lui sont loués. Il lui suggère de s'approcher du président de cette association.

Chapitre 11

Jean-Louis Berberat demande pourquoi la remise en état et le goudronnage de la place qui se situe devant la déchetterie n'ont pas encore été faits, car il y a environ 2 ans, que le crédit a été voté ?

Jean-René Brahier secrétaire communal, lui répond que la commune a attendu, dans un premier temps, la pose des Rologs pour ensuite planifier ces travaux. Ces derniers devraient être réalisés dans le deuxième semestre 2017.

Raymond Jecker maire, ajoute que le CC attend encore que la réfection du terrain de football soit terminée pour pouvoir réparer son chemin d'accès, en particulier le mur qui se trouve au début de ce dernier. Il confirme les propos du secrétaire communal.

Chapitre 12

Jean-Louis Berberat informe que l'état du mur du cimetière n'est pas très bon et demande s'il va bientôt être réparé ?

Raymond Jecker explique que cela n'a pas encore été examiné ni discuté. Il reconnaît qu'il est urgent d'empoigner ce dossier et qu'il faudra faire attention car ce bout de mur est mitoyen. Toutefois, il faut encore discuter le type de mur à faire, soit en pierres sèches, si le canton a de l'intérêt pour soutenir financièrement ce genre de travaux, soit trouver une variante moins onéreuse.

Chapitre 18

Jean-Louis Berberat demande quelle est la quantité de bois que la commune a le droit de couper ?

Jean-René Brahier secrétaire communal, lui répond que la nouvelle quotité décidée, par les instances forestières est depuis plusieurs années fixée à 1'550 m³ par année.

Présentation du bilan :

Jean-Louis Berberat demande pourquoi la commune ne veut pas montrer le bilan détaillé ?

Jean-Paul Farine lui répond qu'en tant qu'habitant, le détail du bilan peut faire ressortir certaines personnes, ce qui, n'est pas très confidentiel.

Jean-René Brahier, lui répond que dans les brochures qui ont été données aux participants de cette assemblée, celles-ci contenaient la récapitulation du bilan.

Raymond Jecker maire, ajoute que le CC a pris la décision de montrer le bilan de manière globale en présentant ce dernier dans l'ordre des chapitres qui le concerne.

Jean-Louis Berberat informe le CC qu'il va quand même s'adresser au service des communes de la RCJU, afin de se renseigner sur le droit à voir la totalité du bilan.

Après la présentation des comptes, quelques chiffres importants du bilan au 31 décembre 2016 sont discutés et des réponses sont données aux diverses questions qui ont été posées.

Raymond Jecker maire, donne connaissance, au nom de la commission de vérification des comptes, du rapport de ces derniers, qui ne suscite aucune remarque particulière. La commission unanime, recommande également à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes 2016 et d'en donner décharge au receveur communal.

La parole n'étant plus utilisée, le président soumet au vote les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 de la commune de Lajoux.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte le compte de fonctionnement 2016 ainsi que tous les dépassements budgétaires présentés et discutés, qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 26'640.44 pour Fr. 3'256'846.92 de charges et Fr. 3'283'487.36 de produits. Le compte d'investissements est également accepté à l'unanimité. Il boucle pour l'année 2016 avec un investissement brut de Fr. 1'428'148.70 et des subventions et autres participations de tiers reçues pour Fr. 443'660.00, soit une charge nette de Fr. 984'488.70.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.-, pour l'achat d'un nouveau bus scolaire pour le Cercle scolaire de La Courtine ; financement par un emprunt nécessaire.

Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

Catherine Brahier-Donzé conseillère est le rapporteur du CC.

Le bus scolaire actuel est âgé de 12 ans et a 270'000 kms au compteur. La porte pour les passagers ne fonctionne plus normalement. Mme Stéphanie Humair, le chauffeur du bus, doit parfois ressortir du bus pour la fermer. Le marche-pied ne s'escamote plus correctement, l'enrouleur de la ceinture d'un siège est cassé et la carrosserie commence à sentir le poids des années.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Elle rappelle que le bus scolaire est utilisé pour les transports journaliers des élèves de Lajoux, des Genevez et des hameaux situés entre les deux villages. Le transport à la gymnastique des classes de Lajoux à la halle aux Genevez, les courses d'école et les sorties piscine/patinoire font également partie des prestations du bus scolaire.

Au vu de ce qui précède, les conseils communaux de Lajoux et des Genevez ont jugé opportun de changer ce véhicule. Ils ont mandaté les responsables des autorités communales et scolaires pour s'approcher du garage Jean-François Boillat des Genevez pour avoir des propositions concrètes. Les différentes variantes présentées ont été étudiées et discutées.

Ces offres sont équivalentes aux concurrents contactés et c'est logiquement qu'en raison de la proximité du garage « Boillat » que les personnes responsables de ce marché l'ont choisi.

Pour la reprise de l'ancien véhicule, Jean- François Boillat pense qu'il est difficile d'estimer un prix pour une vente qui aura lieu dans plusieurs mois. Cependant il s'engage à le vendre au meilleur prix. Si quelqu'un est intéressé à l'acheter, nous sommes ouverts à la discussion.

Le véhicule choisi, qui présente le meilleur rapport au niveau des options souhaitées et du prix est le Ford Transit TDCi. Son coût est d'environ Fr. 65'000.-. Si l'on tient compte des frais annexes non calculés, il est proposé à l'Assemblée communale de ce soir de voter un crédit brut de Fr. 70'000.-.

Les deux Conseils communaux vous recommandent d'accepter ce crédit qui sera financé par un emprunt bancaire. Les charges annuelles inhérentes à cet investissement sont prises entièrement en charge par le canton.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition des Conseils communaux des Genevez et de Lajoux d'accepter cet investissement, le président des Assemblées considère que le crédit de Fr. 70'000.- pour l'achat d'un nouveau bus scolaire, aux conditions précitées, est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal de Lajoux pour contracter l'emprunt nécessaire.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 430'000.-, destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route et des infrastructures au Bas de Fonet ; financement par un emprunt bancaire, de la vente de terrain et d'éventuelles subventions.
Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux

Jacques Affolter conseiller communal est le rapporteur du CC.

Il rappelle les péripéties de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015 qui avait refusé, à égalité de voix pour et contre cet investissement.

Après la prise en compte des éléments, qui ont conduit cette assemblée à ce refus, ces derniers ont été analysés et redéfinis par les autorités communales, qui, aujourd'hui peuvent vous soumettre à nouveau ce crédit d'investissement.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Afin d'apporter des précisions sur le point 4 qui stipule, qu'il faut voter un crédit de 430'000.- pour la réfection et la modification du chemin d'accès, l'entretien des infrastructures et la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir du Bas de Fonet.

Vu les demandes qui ont été formulées à la dernière assemblée, le Conseil Communal a fait le projet en consultant Alain Houlmann pour chercher une solution pour le passage de son bétail. Il a adapté le projet, car une citoyenne avait demandé l'étude du projet du Haut de Fonet, ce qui a été fait également. Le projet du Haut de Fonet est estimé à Fr. 770'000.-. Ce projet sera étudié au conseil communal avant de le présenter, en particulier au niveau financier.

Le CC et la commission d'urbanisme proposent, pour la viabilisation du Bas de Fonet, de faire 3 parcelles. Cette répartition représente des parcelles d'environ 840 m², soit un prix de vente d'environ 75'000.- pour l'acheteur.

Pourquoi le Conseil a-t-il fait ce choix ? C'est pour développer le village à des prix raisonnables, donner la possibilité aux gens de chez nous de pouvoir acheter ces parcelles et tenir une ligne politique cohérente par rapport aux terrains vendus à Lajoux.

Il sait que des personnes présentes préféreraient qu'il n'y ait que 2 parcelles, c'est une plus-value d'environ Fr. 40'000.- par parcelle pour les éventuelles acheteurs. Il pense également, si on regarde le règlement sur les constructions à Fornet, que les parcelles de 840 m² sont assez grandes. Jacques Affolter précise encore que l'ancien projet était devisé à Fr. 380'000.- alors que celui d'aujourd'hui s'élève à Fr. 430'000.-.

Si jamais le projet devait être refusé une nouvelle fois, le CC serait quand même obligé de réaliser des travaux pour l'assainissement du chemin et des infrastructures, en particulier modifier et remplacer le tuyau du transfert des eaux pluviales de l'Est à l'Ouest du quartier qui se trouve sous le chemin et qui ne fonctionne pratiquement plus, puisque écrasé.

Il cède la parole à M. Raphaël Riat du bureau d'ingénieurs RWB afin de lui permettre de présenter en détails le nouveau plan d'aménagement du Bas de Fornet, avec les principaux changements et améliorations de ce secteur.

Ce dernier, présente, en détail et de façon circonscrite, à l'assemblée communale, les travaux à faire au Bas de Fornet, le devis disséqué ainsi que la planification du projet dans sa phase finale.

Avant d'ouvrir la discussion, Jacques Affolter s'adresse une dernière fois à l'Assemblée en lui demandant, au nom du CC, d'accepter cet investissement.

Le président des Assemblées, Jean-Paul Farine remercie les deux intervenants et ouvre la discussion.

Luc Gigandet donne connaissance de la lettre que les habitants de Fornet ont faite. Celle-ci explique à l'Assemblée communale et au Conseil communal, les diverses questions qu'ils se sont posées. En effet, ils trouvent que l'idée de faire 2 parcelles et non 3, serait plus appropriée et mieux intégrée dans le paysage atypique du hameau de Fornet. Pour eux, trois maisons alignées, comme un rideau, serait une atteinte au coup d'œil du reste du village qui est construit avec une grande majorité de maisons très espacées des unes des autres. Ils relèvent également la problématique de la cohabitation avec le bétail de Fornet qui transite par cette route.

Jacques Affolter revient sur son introduction où il développe l'idée du CC que la construction de seulement deux parcelles nécessiterait, d'une part, une correction du plan d'aménagement et, d'autre part, de revoir son but initial et les possibilités restreintes de leur vente avec un engagement financier nettement supérieur pour les deux acquéreurs potentiels. Il parle également des dispositions cantonales qui ne vont pas dans la direction souhaitée par les habitants de Fornet.

Doric Rebetz confirme une nouvelle fois, au nom des habitants de Fornet, de prévoir deux parcelles au lieu de trois, pour l'aspect du site et en faire un alignement de « soldats » pour éviter le modèle de « L'Essert-Perrin ».

Jacques Affolter explique que ce n'est pas aujourd'hui que nous allons décider s'il y aura 2 ou 3 parcelles.

Jean-Daniel Ackermann demande au CC qui est-ce qui va décider le morcellement de cette zone et le nombre de parcelles?

Raymond Jecker, maire, lui répond que c'est une décision qui devra être discutée entre la commune et la RCJU. En effet, même si, par exemple le cc et les habitants se mettent tous d'accord pour qu'il n'y ait que 2 parcelles, l'Etat pourrait décider d'en faire 3 en se référant à l'indice d'utilisation au sol qui pourrait atteindre des proportions nettement plus grandes qu'aujourd'hui. En définitive, le dernier mot reviendrait à l'Etat par l'intermédiaire du SDT (service du développement territorial).

Christine Gerber demande pourquoi cette viabilisation est prévue avant celle de Sur le Poux ? Elle rappelle que quand le PAL fut discuté, il avait été dit que la 1^{ère} étape de viabilisation se ferait au Crât des Oiseaux puis Sur le Poux pour finir à Fornet.

Jean-René Brahier explique que le CC s'est penché sur la viabilisation de Fornet en premier car une conduite d'évacuation des eaux claires, à cet endroit, doit être impérativement refaite suite à l'inondation de ce printemps et par le fait qu'il y a eu plus d'intérêts pour acheter les parcelles de Fornet, deux demandes arrivées rapidement au Conseil communal.

Frédéric Parrat : rappelle qu'à l'époque on parlait, dans un règlement communal, d'un indice au sol de 0,2. Aujourd'hui, cette tendance est révolue et l'on parle déjà d'un indice de 0,4 en zone centre.

Raphaël Riat ajoute, qu'il faudrait changer l'affectation du terrain si l'on s'arrête à deux parcelles ce qui paraît difficile mais pas infaisable.

Jean-Paul Jecker aimerait savoir si le problème avec Alain Hulmann a été réglé ?

Raymond Jecker lui répond que oui en se référant aux modifications faites sur le nouveau plan et à l'idée, d'une part, d'aménager le terrain des pâturages pour diriger l'eau de surface vers un petit emposieu et, d'autre part, réaliser un sentier en dur le long du même pâturage pour amener le bétail aux finages Plain de Fornet, direction Fornet –Dessous.

Catherine et Alain Hulmann sont partiellement satisfaits de la réponse, estimant qu'ils n'ont pas pu obtenir exactement ce qu'ils auraient souhaité. Toutefois, ils acceptent, du bout des doigts, les arrangements tels que discutés à plusieurs reprises.

Claudine Hirschi demande, comment, les autres paysans vont-ils faire pour amener leurs bétails aux pâturages pendant les travaux ?

Raphaël Riat rappelle que le montant à voter de Fr. 430'000.- n'est pas seulement consacré pour la viabilisation mais aussi pour la réfection de cette route. D'ailleurs, la majorité de cette somme est destinée aux infrastructures et à cette réfection. Pour l'accès aux pâturages durant les travaux, tout sera mis en place pour le garantir sans désagréments.

Virginie Parrat s'interroge par rapport aux parcelles et demande si des personnes s'y sont déjà intéressées ? D'autre part, elle demande quelle différence de coût provoquerait l'abandon de la viabilisation en ne réalisant que le chemin et les infrastructures.

Raymond Jecker maire, lui répond que oui en ce qui concerne les réservations, sauf qu'on ne peut pas dire aujourd'hui s'il s'agit de réservations concrètes ou d'intérêt provisoire. D'ailleurs, selon lui, eux-mêmes avaient suscités de l'intérêt avant d'acheter leur maison où ils étaient en location. Le Conseil communal a prévu trois parcelles par rapport à la surface du terrain nécessaire pour une maison. Mais ce n'est pas forcément cela qui sera finalement décidé puisque nous allons, dans tous les cas de figure du vote final, prendre tous les éléments débattus aujourd'hui pour poursuivre ce projet.

Raphaël Riat informe Virginie Parrat que les coûts de la viabilisation uniquement se monteraient à Fr. 100'000.-, somme qu'il faut déduire du crédit présenté ce soir.

Jean-Paul Farine complète l'intervention du maire en citant le droit de mitage qui consiste à permettre la construction d'habitations dispersées dans des régions ou les zones rurales. Il rappelle également la Loi « Weber » qui limite la surface utile à la construction d'une maison familiale entre 650 à 800 m². Puis il rappelle avec détermination et conviction qu'il faut et que le CC a le devoir de respecter et de défendre les Lois fédérales et cantonales.

Michel Gogniat quant à lui se demande ce qui dérange les « Fornet ». Selon lui il faut refaire le chemin selon le plan déposé et essayer de vendre deux ou trois parcelles en fonction des besoins.

Pour conclure et en tenant compte que la parole n'est plus demandée, **Jean-Paul Farine président des assemblées**, rappelle, comme il l'a mentionné au début de l'entrée en matière de ce point de l'ordre du jour, qu'il ne s'agit pas, aujourd'hui, de voter pour deux ou trois parcelles, mais bel et bien de voter pour un crédit d'investissement destiné à l'aménagement et à l'assainissement global du secteur Est du Bas de Fornet.

Au vu des tendances marquées pour ou contre ce crédit il préconise un vote normal aux ayants droits.

Des mouvements s'opèrent dans la salle pour laisser entendre qu'il faudrait voter à bulletin secret. Jean-Daniel Ackermann exprime haut et fort cette demande subjacente.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette procédure, il passe cette demande au vote. Douze personnes se manifestent pour procéder à un vote secret qui est accepté puisque cela représente plus du 25% des 47 personnes présentes.

Le président des Assemblée suspens l'assemblée pour permettre au secrétaire communal et au CC d'organiser ce vote à bulletins secrets.

Les urnes sont préparées ainsi que les bulletins vierges, tout cela contrôlé par les scrutateurs nommés en début d'Assemblée.

Ces derniers procèdent, avec l'aide du Président, à la distribution des bulletins et au contrôle du vote.

Ces mêmes personnes procèdent au dépouillement qui donne le résultat suivant :

Bulletins distribués	47	
Bulletins rentrés	47	
Bulletins nuls	01	
Bulletins blancs	<u>03</u>	
Bulletins valables	43	
Pour le crédit de Fr. 430'000.-	oui	32
Contre ce crédit	non	11

Le président des Assemblée Jean-Paul Farine déclare que le crédit de Fr. 430'000.-, destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route et des infrastructures au Bas de Fornet est accepté et validé par les urnes.

Il en est de même pour donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'Agence communale AVS de la commune mixte de Lajoux

Raymond Jecker maire, est le rapporteur du CC.

Le règlement de l'agence communale AVS date de 1948. Il est donc temps de le remettre quelque peu au goût du jour.

Il demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

Le règlement actuel comprenant 5 articles, mérite largement d'être toiletté, d'autant plus suite à la création du canton du Jura. Le nouveau, basé sur un règlement type, fourni par les instances cantonales, compte 11 articles réglant le fonctionnement de l'Agence communale AVS.

En conclusion, au nom du Conseil communal, Raymond Jecker maire recommande à l'Assemblée communale d'accepter ce règlement, qui d'office abroge toutes les dispositions antérieures et qui lui sont contraires.

Il demande aux ayants droits si quelqu'un souhaite que ce règlement soit lu article par article avant son approbation.

Jean-Louis Berberat est favorable à la lecture de ce règlement.

Raymond Jecker maire, s'attèle à la lecture de tous les articles de ce nouveau règlement de l'Agence communale AVS, qui ne suscitent aucune remarque.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce règlement ainsi rédigé, le président des Assemblées considère que le règlement de l'agence communale AVS de Lajoux est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

6. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du Cercle scolaire de La Courtine

Catherine Brahier-Donzé conseillère communale rapporte au nom du Conseil communal :

Elle informe l'Assemblée communale que le toilettage de ces statuts est devenu nécessaire afin de le compléter et de lui apporter les nouvelles dispositions légales intervenues depuis la création du Cercle scolaire de La Courtine en 2009.

Elle demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

En effet, elle rappelle qu'au début de cette collaboration, ces statuts avaient dû être finalisés dans l'urgence pour être soumis à l'Assemblée communale dans un délai très court afin de ne pas préteriter le début de la nouvelle année scolaire, 2010/2011.

Aujourd'hui, nous sommes dans le même cas de figure suite aux nouvelles directives émises par la RCJU.

Catherine Brahier-Donzé demande aux ayants droits si quelqu'un souhaite que ce règlement soit lu article par article, comme ce n'est pas le cas, elle développe en quelques mots les principaux changements intervenus en expliquant avec précision les raisons de ces modifications ou ajouts d'articles.

En conclusion, au nom du Conseil communal, elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter ces nouveaux statuts, qui abrogent ceux du 22 décembre 2009

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion :

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ces nouveaux statuts ainsi rédigés, le président des Assemblées considère que les statuts du Cercle scolaire de La Courtine sont acceptés tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

7. Discuter et voter la dissolution du « Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995 »

Raymond Jecker maire, est le rapporteur du CC.

En 1995, suite à la vente de l'hôpital de Saignelégier, le SGBPCFM s'est créé pour gérer les biens en question. Le 22 décembre 2014, l'assemblée communale de Lajoux a accepté le règlement d'un futur nouveau syndicat, celui des communes des Franches-Montagnes, impliquant par là, la nécessité de la dissolution du syndicat actuel.

Il demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

L'AMFM et le SGBPCFM sont actuellement les deux entités réunissant les maires des communes des Franches-Montagnes. La présence de deux entités complique le bon fonctionnement des relations et des collaborations entre les communes des Franches-Montagnes. C'est pour cette raison que les maires des Franches-Montagnes ont proposé la création d'un nouveau syndicat regroupant les deux entités sous l'appellation de « Syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM) ».

Pour permettre l'entrée en vigueur du nouveau syndicat, il faut que l'ancien soit dissous et cette action doit être validée, selon le canton par les assemblées communales de chacune des communes Franc-Montagnardes. C'est ce que le CC propose ce soir pour la commune de Lajoux.

Le CC recommande donc d'approuver la dissolution de SGBPCFM, celle de l'AMFM étant du ressort des mains des Franches-Montagnes réunis.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette dissolution, le président des Assemblées considère que la dissolution du « Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

8. Nomination d'un(e) membre de la commission d'école de l'Ecole secondaire de Bellelay.

Catherine Brahier-Donzé rapporte au nom du conseil communal et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Elle explique que Mme Dominique Cettolo Affolter a donné sa démission concernant sa place au sein de la commission de l'école Secondaire de Bellelay. Le CC propose Mme Cornelia Berberat pour la remplacer.

Le président ouvre la discussion en demandant s'il n'y a pas d'autres propositions.

L'Assemblée communale ne faisant aucune autre proposition à celle du Conseil communal, le président passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte la nomination de Mme Cornélia Berberat à la commission d'école de l'Ecole secondaire de Bellelay.

9. Divers et imprévus

Christine Gerber demande s'il est possible d'avoir les anciens PV d'assemblées sur le site internet de la commune ?

Jean-René Brahier, secrétaire communal, annonce que oui. L'administration va, le faire mais uniquement pour les 5 dernière années.

Jean-Louis Berberat aimerait savoir où en sont les projets de la SNEP, du Home et de la Maison des Œuvres.

Raymond Jecker, maire lui répond qu'ils sont tous en bonne voie. Pour la SNEP une rencontre aura lieu le 6 juin prochain pour établir le planning et valider la revitalisation du Miéry aux Beusses. Pour la Maison des Œuvres le CC attend avec impatience le dépôt des plans pour la publication dans le journal officiel.

En ce qui concerne, l'avenir du Home la procédure est en cours et devrait vraisemblablement se terminer en automne mais au plus tard au 31 décembre 2017.

Luc Gigandet demande comment se passera l'épuration pendant les travaux de la SNEP ?

Raymond Jecker lui répond que tout a été prévu et qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises et ceci à tous les niveaux.

Marlène Sauvain demande si le CC avait pensé de faire quelque chose ailleurs ?

Raymond Jecker, maire, répond que oui mais que cela aurait été beaucoup plus cher que de la refaire.

La parole n'étant plus demandée,

le maire, **Raymond Jecker** termine les débats en remerciant les « djoulais » pour la confiance qu'ils manifestent dans ses autorités. En effet, ils ont suivi leur CC dans des décisions importantes ces derniers temps. Il pense notamment à l'acceptation du PAL, à la viabilisation de la Grainvie et de Fornet sud, au choix quant à l'avenir du home et bien sûr de la Maison des Œuvres. En ce qui concerne cette dernière, les plans définitifs seront présentés aux deux commissions réunies le 5 juillet prochain, et la population pourra consulter et échanger à leur sujet lors d'une matinée d'exposition le samedi 8 juillet.

Au terme de cette intervention, Jean-Paul Farine président des Assemblées remercie également les citoyennes et les citoyens qui sont venu ce soir. Il lève l'Assemblée, il est 23h22.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier